



LA 10^{ÈME} ÉDITION SE PRÉPARE ACTIVEMENT !

Juillet 2025

À LA UNE

Le Mois Sans Tabac : est-ce efficace ?

OUI

Le Mois Sans Tabac :
un défi collectif efficace
pour la santé publique

Alors que se prépare la **dixième édition du Mois Sans Tabac**, une question revient souvent : *cette campagne d'arrêt du tabac fonctionne-t-elle réellement ?* La réponse est claire, et les données le confirment : **oui, le Mois Sans Tabac est une réussite.**

Un défi collectif, des bénéfices concrets

Lancé en 2016, le **Mois Sans Tabac** est une campagne nationale de santé publique qui invite les fumeurs à relever un défi de taille : **arrêter de fumer pendant tout le mois de novembre**. Portée par Santé publique France et le ministère de la Santé, cette initiative repose sur quatre piliers solides :

- Encourager l'arrêt du tabac grâce à un défi collectif mobilisateur
- Proposer un accompagnement personnalisé et accessible
- Sensibiliser aux risques du tabac sur la santé
- Impliquer activement les professionnels de santé et les partenaires locaux

Ce modèle novateur mêle soutien psychologique, outils concrets et dynamique de groupe — une stratégie particulièrement efficace pour favoriser le sevrage tabagique.

Des résultats mesurables et durables



L'impact du Mois Sans Tabac ne se limite pas à des intentions : **les résultats sont tangibles**, mesurés par des données objectives de **Santé publique France**.

Ces chiffres démontrent à la fois **l'efficacité du dispositif** et **son excellent rapport coût/bénéfice**. Ils illustrent aussi les retombées positives à long terme sur la santé des individus, mais aussi sur la charge pesant sur le système de soins.

Une dynamique collective à poursuivre

Au-delà des données, le succès du Mois Sans Tabac repose sur l'**élan collectif** qu'il suscite chaque année : des milliers de fumeurs s'inscrivent, s'entraident, et amorcent un vrai changement de vie. La dixième édition s'annonce comme un temps fort pour amplifier cette dynamique.

Ensemble,
faisons de novembre
un mois de renouveau !

Prouvons, une fois encore, qu'il est possible d'arrêter de fumer — pour soi, pour ses proches, et pour la société.

LES ACTUS

Réunion des ambassadeurs à Paris

La 10ème édition s'accélère !

Le **mardi 17 juin 2025**, les ambassadeurs du **Mois Sans Tabac** se sont réunis à Paris pour une journée riche en échanges et en perspectives. Cette rencontre a permis de faire le point sur les actions engagées à travers les régions et de préparer collectivement cette 10ème édition, qui s'annonce ambitieuse.

Une matinée d'échanges entre ambassadeurs

La journée a débuté par une matinée de **partage de pratiques** entre ambassadeurs. Comparaison des outils, échanges d'expériences, réflexion autour d'une **mutualisation renforcée des actions** : autant d'éléments qui témoignent de l'énergie collective portée par ce réseau engagé.

Un après-midi au Ministère de la Santé

L'après-midi s'est poursuivi au **Ministère de la Santé**, où les ambassadeurs ont eu l'occasion de croiser, dans les couloirs, **Yannick Neuder**, ministre délégué à la santé et aux soins. Une

réunion de travail s'est tenue ensuite avec l'ARS et les équipes de **Santé Publique France**, autour de trois temps forts :

Les chiffres-clés du tabagisme en France

L'objectif fixé est ambitieux : **atteindre la première génération sans tabac d'ici 2032**, en visant moins de 5% de fumeurs quotidiens chez les adultes nés à partir de 2014.

Une baisse significative de la consommation avait été enregistrée entre 2016 et 2019 (de 29,4% à 24,0%), avant une stabilisation post-COVID. La mobilisation doit donc se poursuivre.

La campagne de communication nationale & régionale

Les ambassadeurs ont pu découvrir les orientations de la campagne 2025, qui sera relayée sur l'ensemble des médias pour renforcer l'impact du message auprès du grand public.



La procédure de commandes mise à jour

La logistique du Mois Sans Tabac a également été révisée, avec une procédure actualisée pour la distribution des outils et supports dans les territoires.



Un grand stand évènementiel en région

Grande nouveauté cette année :

un **stand extérieur avec scène itinérante**

sillonnera plusieurs régions pour aller à la rencontre du public.

Dans le **Grand Est**, la date retenue est :

Samedi 22 novembre 2025

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Cette journée parisienne fut également l'occasion pour **Yaël Panot**, directeur d'établissement, et **Yves Hamy**, ambassadeur du Mois Sans Tabac pour le Grand Est, d'échanger avec les représentants de **Santé Publique France**.

Une belle édition se prépare, placée sous le signe de la coopération et de l'ambition collective !

LOIS & RÈGLEMENTS

Nouvelles réglementations contre le tabac

Nouvelle interdiction nationale de fumer au 1er juillet 2025 : protéger les jeunes, préserver l'avenir

Face à l'impact sanitaire, économique et environnemental du tabac, l'État renforce son action de santé publique. À compter du 1er juillet 2025, un décret étendra à l'échelle nationale les zones sans tabac, avec pour priorité la protection des plus jeunes et la promotion d'un cadre de vie plus sain.

Face à l'impact sanitaire, économique et environnemental du tabac, l'État renforce son action de santé publique. À compter du 1er juillet 2025, un décret étendra à l'échelle nationale les zones sans tabac, avec pour priorité la protection des plus jeunes et la promotion d'un cadre de vie plus sain.

Un objectif de santé publique

Ces mesures visent un triple objectif :

Pourquoi cette mesure ?

Les données scientifiques sont claires : **aucun niveau d'exposition à la fumée de tabac n'est sans danger**. La fumée passive est particulièrement nocive pour les enfants et les adolescents. Il est devenu essentiel de faire évoluer les normes sociales en matière de tabac, notamment dans les lieux fréquentés par les mineurs, afin de **dénormaliser cet usage** et de prévenir l'entrée dans le tabagisme.

Les nouveaux espaces concernés

Le décret prévoit l'interdiction de fumer dans les espaces suivants, pendant leurs heures ou périodes d'ouverture :

- **Parcs et jardins publics**
- **Plages situées en bord de zones de baignade**
- **Abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs**
- **Abords immédiats des écoles, collèges, lycées et de tout lieu accueillant des mineurs**
- **Espaces ouverts attenants aux bibliothèques, piscines, stades et équipements sportifs**

- **Protéger la santé des enfants et adolescents**
- **Réduire l'attractivité du tabac**
- **Faire de ces lieux des espaces exemplaires et respectueux de l'environnement et des usager**

Une dynamique déjà engagée

Plus de **7 000 espaces sans tabac** ont déjà été mis en place localement par les collectivités. Cette nouvelle réglementation nationale vise à **uniformiser et amplifier ces initiatives**, en cohérence avec les engagements de la stratégie nationale de lutte contre le tabagisme

Un engagement collectif

Ne pas fumer dans les espaces fréquentés par les jeunes est un **acte citoyen**, un geste de respect et de responsabilité. La généralisation des zones sans tabac représente une avancée majeure vers une société plus saine, plus protectrice et plus solidaire.

ZOOM SUR...

Les publications les plus vues sur nos réseaux sociaux

Depuis le début de l'année, notre stratégie de communication a évolué avec un objectif clair : renforcer notre présence sur les réseaux sociaux afin de relayer davantage de messages de prévention liés au *Mois Sans Tabac*.

Ainsi, nous publions **au moins deux posts par semaine** sur nos comptes **LinkedIn** et **Instagram**. Cette fréquence régulière permet de mieux valoriser nos actions et de maintenir un lien dynamique avec nos publics. Ainsi, au premier semestre 2025, nos posts ont bénéficié de **8222 impressions** et de **320 réactions**.

Nos publications couvrent plusieurs thématiques :

- Les actions menées dans le cadre du Mois Sans Tabac,
- Les réunions et avancées des groupes de travail,
- Les temps forts et rencontres avec nos partenaires,
- Et bien sûr, des **messages de prévention** pour sensibiliser le plus grand nombre.

Parmi ces contenus, certains posts ont rencontré un fort engagement et une large visibilité. Nous vous proposons ici de découvrir **quelques visuels emblématiques** qui ont marqué ce premier semestre.



👉 Pour ne rien manquer, abonnez-vous à nos pages :
Instagram : [@moisanstabacgrandest](https://www.instagram.com/moisanstabacgrandest)
LinkedIn : [mois-sans-tabac-grand-est](https://www.linkedin.com/company/mois-sans-tabac-grand-est)

🇫🇷 Merci pour votre fidélité, et à bientôt pour nos prochaines publications !

Ville Libre Sans Tabac C'est quoi ?



Le dispositif [Ville Libre Sans Tabac](#) est porté, depuis 2019, par l'association Grand Est Sans Tabac, avec son partenaire le Comité national contre le tabagisme ([CNCT](#)), et le soutien financier de l'[ARS Grand Est](#).

Il propose aux municipalités et aux intercommunalités une stratégie locale, innovante et coordonnée. Elle consiste en la **mise en œuvre concomitante de l'ensemble des mesures scientifiquement démontrées comme efficaces pour lutter contre le tabagisme et améliorer ainsi la santé et la qualité de vie des habitants.**

Depuis, le dispositif s'est déployé et des villes comme **Sainte-Savine (10)**, **Yutz (57)**, **La Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (52)** et prochainement, **Basse-Ham (57)** et **Vandœuvre-lès-Nancy (54)**, ont rejoint le réseau des Villes Libres Sans Tabac.

Le dispositif consiste à la mise en place d'actions en direction de la population, telles que :

- La promotion de l'arrêt du tabac,
- La création et l'extension d'espaces extérieurs sans tabac,
- Des actions de sensibilisation et d'information, afin d'améliorer les connaissances sur les enjeux du tabagisme et déconstruire les idées reçues,
- La promotion et l'effectivité de la réglementation en vigueur, afin de s'assurer que les textes de loi existants, qui protègent les plus jeunes, les habitants et la planète, soient bien mis en application,

Une Ville Libre Sans Tabac n'est pas une ville sans fumeurs, même si l'objectif recherché est de contribuer à parvenir à une génération sans tabac d'ici 2032 et d'aider plus particulièrement les fumeurs de la ville à arrêter.

Trois villes pilotes se sont engagées dès 2021 dans le dispositif, **Joinville (52), Nancy (54) et Thionville (57)**.

Ces actions, par le biais d'un **Programme Local de Lutte contre le Tabac (PLLT)**, sont ainsi structurées autour de 3 axes :

Axe 1 : Prévenir l'entrée dans le tabagisme

Axe 2 : Promouvoir et soutenir les fumeurs dans l'arrêt du tabac

Axe 3 : Changer la norme pour améliorer le cadre de vie et de travail de l'ensemble des habitants

- Des mesures relatives à la protection des politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, face à l'ingérence et aux intérêts commerciaux de l'industrie du tabac,
- Des mesures renforcées et adaptées aux populations prioritaires (personnes en situation de vulnérabilité sociale, jeunes, étudiants, femmes enceintes, publics précaires, etc.)

Pour en savoir plus

CONSULTER
Ville Libre Sans Tabac

VISIONNER
la vidéo de présentation

Pour tous renseignements

Ecrivez à :

vlst@cnct.fr

Appelez le :

+33 (0)7 57 63 35 84

CONTACTEZ-NOUS

Yves HAMY

L'ambassadeur MOST, se tient à votre disposition pour échanger avec vous sur cette nouvelle édition du Mois sans Tabac.

→ moisanstabac.grandest@addictions-france.org

→ **06 38 36 56 87**

